

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1378

18 juillet 2006

### SOMMAIRE

A Coeur Vaillant, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	66100	Maroquinerie Keller, S.à r.l. ....	66098
A.S. Lux, S.à r.l., Windhof. ....	66144	Matrix German Portfolio No 1 Dusseldorf, S.à r.l., Luxembourg. ....	66108
ABC Comptabilité, S.à r.l., Luxembourg. ....	66118	Matrix German Portfolio No 1 Dusseldorf, S.à r.l., Luxembourg. ....	66111
ABC Comptabilité, S.à r.l., Luxembourg. ....	66119	Mayroy S.A., Luxembourg. ....	66143
ADM Groupe, S.à r.l., Luxembourg. ....	66132	Mayroy S.A., Luxembourg. ....	66143
Agat Re S.A., Luxembourg. ....	66140	Midi Investment S.A., Luxembourg. ....	66112
Agiv Holding S.A., Luxembourg. ....	66141	Mindeco S.A., Strassen. ....	66104
Agripina S.A. Holding, Luxembourg. ....	66108	N&W Investor, S.à r.l., Luxembourg. ....	66098
Amhurst Corporation S.A.H., Luxembourg. ....	66105	Orsay Re S.A., Luxembourg. ....	66136
Bancroft Immobilier Investissements S.A., Luxembourg. ....	66126	Parilux S.A., Luxembourg. ....	66105
BBA Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg. ....	66104	Peinture Dany, S.à r.l., Luxembourg. ....	66100
BCA S.A.H., Luxembourg. ....	66099	Pliniana International S.A.H., Luxembourg. ....	66111
Beagle Investments S.A., Luxembourg. ....	66128	Poncellina S.A., Luxembourg. ....	66100
Bocimar Lux S.A., Luxembourg. ....	66111	Poncellina S.A., Luxembourg. ....	66100
Bul Invest S.A., Luxembourg. ....	66118	Pontos S.A., Luxembourg. ....	66112
Business Investor S.A., Luxembourg. ....	66108	Profutur S.A., Munsbach. ....	66098
Compagnie du Rubicon S.A.H., Luxembourg. ....	66098	Profutur S.A., Munsbach. ....	66098
Compagnie Financière de la Madelaine S.A.H., Luxembourg. ....	66111	Redbox Immobilière S.A., Luxembourg. ....	66135
Dalor Properties, S.à r.l., Luxembourg. ....	66140	Redbox Immobilière S.A., Luxembourg. ....	66136
Danae International S.A., Luxembourg. ....	66122	Redgold Diversified, Sicav, Luxembourg. ....	66141
Engueran, S.à r.l., Luxembourg. ....	66113	RKinvest S.A., Soparfi, Luxembourg. ....	66137
Entreprise de Construction G. Thomas S.à r.l., Luxembourg. ....	66113	S.A. Gespat (Gestion Patrimoine), Dudelange. ....	66125
Eurolux Finance Holding S.A., Bascharage. ....	66134	Salfin S.A., Luxembourg. ....	66119
FAH Invest S.A.H., Esch-sur-Alzette. ....	66104	Simark International S.A., Luxembourg. ....	66127
Flintstone S.A.H., Luxembourg. ....	66112	Sofi S.A.H., Luxembourg. ....	66123
Futech Investment S.A., Luxembourg. ....	66131	Tabiadasc Real Estate S.A., Luxembourg. ....	66105
Gestion Foncière S.A., Dudelange. ....	66121	Tabiadasc Real Estate S.A., Luxembourg. ....	66105
GM Décorations, S.à r.l., Luxembourg-Gasperich. ....	66104	Topeinture, S.à r.l., Mondercange. ....	66131
Holesovice Residential Holdings S.A., Luxembourg. ....	66142	Topeinture, S.à r.l., Mondercange. ....	66132
International Fire Center S.A., Bergem. ....	66142	U.I.F.H. S.A., Larochette. ....	66126
Iveso Holding, S.à r.l., Braidweiler. ....	66144	U.I.F.H. S.A., Larochette. ....	66127
Iveso Holding, S.à r.l., Braidweiler. ....	66144	Ugo Nicoletta Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette. ....	66127
J & M 2006 / 2 S.C.I., Heisdorf. ....	66129	Ugo Nicoletta Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette. ....	66128
J.L.M. Autos, S.à r.l., Mamer. ....	66130	Winplan Assurance Luxembourg S.A., Luxembourg-Hamm. ....	66122
Karlbo Associates S.A., Luxembourg. ....	66124	Winplan Assurance Luxembourg S.A., Luxembourg-Hamm. ....	66123
Lealux Holdings S.A., Luxembourg. ....	66142	Wood Cottage Investments S.A., Luxembourg. ....	66142
Macete S.A., Luxembourg. ....	66120		
Macete S.A., Luxembourg. ....	66121		

**N&W INVESTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 110.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mai 2006.

*Pour la société*

J. Seckler

*Le notaire*

(041244/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 60.214.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01063, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

*Pour COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme Holding*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

*Signatures*

(041348/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**MAROQUINERIE KELLER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 12.515.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040939/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**PROFUTUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 88.947.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

SOFINTER S.A.

*Signature*

(040959/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**PROFUTUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 88.947.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

SOFINTER S.A.

*Signature*

(040960/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**BCA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 52.965.

L'an deux mille six, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BCA S.A. ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52.965, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 43 du 23 janvier 1996, dont les statuts furent modifiés suivant acte sous seing privé en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 676 du 20 septembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Danielle Toelen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Celso Gomes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 1955, demeurant à L-3912 Mondernange, 19, rue des Champs.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Tielen, S. Cosco, C. Gomes, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2006, vol. 436, fol. 49, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 2006.

H. Hellinckx.

(042672/242/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

66100

**PEINTURE DANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1332 Luxembourg, 28, rue de Chicago.  
R. C. Luxembourg B 69.181.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(040961/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**PONCELLINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 47.339.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2006*

L'assemblée générale Ordinaire a pris à l'unanimité des voix la résolution de renouveler le mandat de HRT REVISION, S.à r.l., Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes pour les comptes se clôturant le 31 décembre 2006. Le mandat d'une durée d'un an viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

PONCELLINA S.A., Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040974//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**PONCELLINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 47.339.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

PONCELLINA S.A.

S. Pasti

Administrateur

(040958//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**A COEUR VAILLANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 116.173.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1) Monsieur Benoît Vaillant, consultant, né le trois avril 1972 à Thionville, France, demeurant au 16, rue de Verdun à Thionville (57), France.

2) Monsieur Jean-Bernard, Georges, Simon Devaux, électrotechnicien, né le 7 octobre 1968 à Metz, France, demeurant au 15, rue des Martyrs à Rurange Les Thionville (F-57310), France.

3) Monsieur Daniel, Jean-Pierre Souris, cardiologue, né le 21 août 1944 à Auboué, France, demeurant au 14bis, rue du Haut Pré à Plappeville (57), France.

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «société») régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera A COEUR VAILLANT, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes activités relatives à la recherche, la mise en oeuvre de nouvelles technologies et l'exploitation de tous brevets, licences ou produits relatifs à l'électromécanique, l'électricité en général, et dans le secteur de l'énergie renouvelable photovoltaïque en particulier.

Elle sera active dans le plus large domaine possible d'applications telles que notamment: télécommunications, signalisation terrestre, maritime et aérienne, pompage, électrification rurale, mobilier urbain et utilisation grand public ou industrielle.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée in déterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Si un gérant administratif est nommé, il ne pourra engager la Société que pour des opérations n'excédant pas une valeur de EUR 3.000,- (trois mille euros).

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, par voie dite circulaire, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

**Art. 15.** Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Esch-sur-Alzette ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription - Libération

Les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

Associé	Libération	Nombre de parts
1) Benoît Vaillant . . . . .	9.125,- EUR	73
2) Jean-Bernard Devaux. . . . .	2.875,- EUR	23
3) Daniel Souris . . . . .	500,- EUR	4
Total . . . . .	12.500,- EUR	100

et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

### Nominations

1) Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature: Monsieur Jean-Bernard, Georges, Simon Devaux, électrotechnicien, né le 7 octobre 1968 à Metz, France, demeurant au 15, rue des Martyrs à Rurange Les Thionville (F-57310), France.

2) Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel de signature pour des opérations n'excédant pas une valeur de EUR 3.000,- (trois mille euros):

Monsieur Benoît Vaillant, consultant, né le trois avril 1972 à Thionville, France, demeurant au 16, rue de Verdun à Thionville (57), France.

### Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi à L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg (Technoport).

### Réunion du conseil de gérance

Les personnes ainsi nommées forment le conseil de gérance de la Société et se réunissent à l'instant et décident à l'unanimité:

- d'une part, d'accepter expressément le mandat qui leur a été confié;
- d'autre part, de décider que toute décision relative à des opérations excédant une valeur estimée de EUR 3.000,- (trois mille euros) requerra une résolution du conseil de gérance prise en application de l'article 13 des statuts. Ce montant pourra être adapté et modifié sur simple décision du conseil de gérance, qui sera portée à la connaissance des tiers par voie de dépôt au registre de commerce et publication d'une mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après information faite par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social», après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à tous les comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Vaillant, J.-B.G.S. Devaux, D.J.-P. Souris, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 avril 2006, vol. 436, fol. 36, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mai 2006.

H. Hellinckx.

(042582/242/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

66104

**FAH INVEST S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82-86, rue du Brill.  
R. C. Luxembourg B 50.426.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

FAH INVEST S.A.H.

Signature

(041013//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**GM DECORATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg-Gasperich, 3, rue François Hogenberg.  
R. C. Luxembourg B 52.002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gasperich, le 10 mai 2006.

GM DECORATIONS, S.à r.l.

Signature

(041031//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**BBA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 84.440.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Signature.

(041033//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**MINDECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 195, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 84.718.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du mardi 18 mars 2006*

*Première résolution*

Monsieur Gully Eddy est démis de ses fonctions d'administrateur et est remplacé par Monsieur Zhou Wenzhong, pensionné, demeurant à L-8011 Strassen, 195, route d'Arlon. Son mandat prendra fin le 17 mars 2012.

*Deuxième résolution*

Le mandat d'administrateur de Madame Qu Wen est renouvelé pour un terme de 6 ans; il prendra fin le 17 mars 2012.

Le mandat d'administrateur de Madame Zhou Min est renouvelé pour un terme de 6 ans; il prendra fin le 17 mars 2012.

*Troisième résolution*

Madame Qu Wen est renouvelée dans ses fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière pour un terme de 6 ans; il prendra fin le 17 mars 2012.

Madame Zhou Min est renouvelée dans ses fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière pour un terme de 6 ans; il prendra fin le 17 mars 2012.

La signature de Madame Zhou Min est obligatoire pour engager valablement la société.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043546//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.



**TABIADASC REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 85.240.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01060, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

*Pour TABIADASC REAL ESTATE S.A., Société Anonyme*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Administrateur A*

Signatures

(041347/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**TABIADASC REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 85.240.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01061, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

*Pour TABIADASC REAL ESTATE S.A., Société Anonyme*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Administrateur A*

Signatures

(041346/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**AMHURST CORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 18.301.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01065, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

*Pour AMHURST CORPORATION S.A.H., Société Anonyme Holding*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

(041349/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**PARILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.  
R. C. Luxembourg B 116.237.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

2.- Monsieur Guy Sfez, retraité, né à Tunis (Tunisie), le 25 août 1959, demeurant à CH-1006 Lausanne, 32, avenue de l'Elysée (Suisse),

ici représenté par Maître Eyal Grumberg, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de PARILUX S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Guy Sfez, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- Maître Eyal Grumberg, préqualifié, une action. . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Charles Sfez, retraité, né à Tunis (Tunisie), le 13 septembre 1955, demeurant à CH-1006 Lausanne, 32, avenue de l'Elysée (Suisse);

b) Monsieur Guy Sfez, retraité, né à Tunis (Tunisie), le 25 août 1959, demeurant à CH-1006 Lausanne, 32, avenue de l'Elysée (Suisse);

c) Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme LDF AUDIT S.A., avec siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3152 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre de Commerce de Tortola (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro 1022412.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2006, vol. 536, fol. 49, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mai 2006.

J. Seckler.

(043318/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**BUSINESS INVESTOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 55.513.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

FIDUPAR

Signatures

(041427/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**AGRIPINA S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 17.763.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

FIDUPAR

Signatures

(041428/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**MATRIX GERMAN PORTFOLIO No 1 DUSSELDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 112.076.

In the year two thousand and six, on the second day of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MATRIX GERMAN PORTFOLIO No 1 DUSSELDORF, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» having its registered office at boulevard Royal 25B, L-2449 Luxembourg, constituted by a deed of Maître Henri Hellinckx, on November 9, 2005, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Company Registry under number B 112.076 (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting is presided by Mr Hille-Paul Schut, lawyer, residing in L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France, who appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 12,625.-) by the issue of one (1) new share having a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid-up by contribution in cash, together with a total share premium amounting to two million four hundred and six thousand nine hundred and thirteen Euro (EUR 2,406,913.-);

2. Subscription of the new share by MATRIX GERMAN PORTFOLIO No 1 HOLDCO, S.à r.l. by contribution in cash of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) and payment of a share premium of two million four hundred and six thousand nine hundred and thirteen Euro (EUR 2,406,913.-);

3. Decision to amend Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company;

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholder and the proxy of the represented shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy of the represented shareholder, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general shareholder's meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 12,625.-) by the issue of one (1) new share having a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR

125.-), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid-up by contribution in cash, together with a total share premium amounting to two million four hundred and six thousand nine hundred and thirteen Euro (EUR 2,406,913.-).

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon appeared the sole shareholder of the Company (the «Shareholder»):

MATRIX GERMAN PORTFOLIO No 1 HOLDCO, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Company register under number B 112.074, here represented by Mr Hille-Paul Schut, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated hereinabove, has declared to subscribe for the newly issued share and to have paid it fully up and to pay up a share premium amounting to two million four hundred and six thousand nine hundred and thirteen Euro (EUR 2,406,913.-) by contribution in cash:

Subscriber	Number of shares subscribed	Amount of share capital paid-up (in EUR)
MATRIX GERMAN PORTFOLIO No 1 HOLDCO, S.à r.l. ....	1	125.-
Total .....	1	125.-

The share has been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash and the issuance of the share is subject to the payment of a share premium in cash of an aggregate amount of two million four hundred and six thousand nine hundred and thirteen Euro (EUR 2,406,913.-), so that the amount of two million four hundred and seven thousand thirty-eight Euro (EUR 2,407,038.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a certificate.

*Second resolution*

As a result of the above resolutions, the general shareholder's meeting unanimously resolves to amend Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is set at twelve thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 12,625.-) represented by one hundred and one (101) shares (parts sociales) of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholder's meetings will not apply.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 30,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le deuxième jour de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MATRIX GERMAN PORTFOLIO No 1 DUSSELDORF, S.à r.l., avec siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx en date du 9 novembre 2005, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.076 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Hille-Paul Schut, juriste, demeurant au 39, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à raison de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625,-)

par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), souscrite et entièrement libérée;

2. Souscription de la nouvelle part sociale par MATRIX GERMAN PORTFOLIO No 1 HOLDCO, S.à r.l., et paiement de cette part sociale d'un montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) ainsi que de la prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre cent six mille neuf cent treize euros (EUR 2.406.913,-) par apport en numéraire;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

4. Divers.

II.- Que l'associé présent ou représenté, les mandataires de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'associé présent et les mandataires de l'associé représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes l'éventuelle procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à raison de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), souscrite et entièrement libérée, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre cent six mille neuf cent treize euros (EUR 2.406.913,-) par apport en numéraire.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenue l'associé de la Société (l'«Associé»):

MATRIX GERMAN PORTFOLIO No 1 HOLDCO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 112.074, ici représentée par M. Hille-Paul Schut, prénommé, agissant en vertu de la procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé, représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire la part sociale nouvellement émise et la libérer et procéder au paiement de la prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre cent six mille neuf cent treize euros (EUR 2.406.913,-) moyennant apport en numéraire:

Souscripteur	Nombre de parts souscrites	Montant du capital libéré (en EUR)
MATRIX GERMAN PORTFOLIO No 1 HOLDCO, S.à r.l. ....	1	125,-
Total .....	1	125,-

La part sociale a été intégralement libérée par des versements en numéraire et l'émission de cette part sociale est effectuée moyennant paiement d'une prime d'émission en numéraire d'un montant de deux millions quatre cent six mille neuf cent treize euros (EUR 2.406.913,-), de sorte que le montant de deux millions quatre cent sept mille trente-huit euros (EUR 2.407.038,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par le certificat de blocage.

*Deuxième résolution*

Par suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625,-) représenté par cent-une (101) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit et que les articles concernant les assemblées d'actionnaires ne s'appliqueront pas.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou dont elle est redevable en raison de l'augmentation de capital, est évalué à environ EUR 30.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H.-P. Schut, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 57, case 5. – Reçu 24.070,38 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

J. Elvinger.

(042250/211/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

---

**MATRIX GERMAN PORTFOLIO No 1 DUSSELDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.076.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41785 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 15 mai 2006.

J. Elvinger.

(042251/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

---

**PLINIANA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 71.822.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signatures.

(041429/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**BOCIMAR LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 51.277.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue au siège social en date du 13 avril 2006*

- L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler le mandat de Messieurs Marc Saverys, Benoît Timmermans, Ludwig Criel, Ole Gjostol, Philippe Waterkeyn et Dirk Van Meer en tant qu'administrateurs pour deux années jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2008.

En conséquence, le nombre d'administrateurs passe de 7 à 6.

- L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, Luxembourg en tant que réviseurs d'entreprises pour 1 année jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

BOCIMAR LUX S.A.

L. Beersmans

Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043742//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DE LA MADELAINE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.511.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

FIDUPAR

Signatures

(041430/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**FLINTSTONE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 23.675.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 mai 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Administrateur-Délégué;

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur François Tesch, administrateur démissionnaire;

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries, administrateur et président démissionnaire.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer jr., réviseur d'entreprises démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043696/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**PONTOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 86.038.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 avril 2006 au siège de la société que:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Jérôme Bach.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Mademoiselle Anne Hertzog, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Mademoiselle Anne Hertzog, achève le mandat de celui qu'elle remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043787//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**MIDI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 93.202.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseurs d'entreprise*

Signature

(041516/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.



**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION G. THOMAS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 12.334.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 2006*

Les associés de la société ENTREPRISE DE CONSTRUCTION G. THOMAS réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social en date du 3 avril 2006, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Monsieur Benoît Renard, ingénieur en construction, demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 30, rue des Charbons, actuellement gérant unique, devient gérant technique de la société.
- Monsieur Benoît Renard déclare accepter son mandat de gérant technique.
- Monsieur Vitor Dos Santos Brandao, gérant de société, demeurant à L-5331 Moutfort, 35, rue de Remich, est nommé gérant administratif de la société.
- Le gérant administratif nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 3 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043850/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**ENGUERAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 116.171.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

GRAPEVINE PROPERTIES LIMITED, a company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at Ground Floor, 30 City Road, London EC1Y 2AB, England, registered under the number 5740851,

here represented by Ms Rachel Hafedh, private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, by virtue of a power of attorney.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name ENGUERAN, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

GRAPEVINE PROPERTIES LIMITED.....	500 shares
Total.....	500 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mrs Marjoleine Van Oort, companies director, born on 28th February 1967 at Groningen (The Netherlands), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Mrs Géraldine Schmit, companies director, born on 12th november 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

GRAPEVINE PROPERTIES LIMITED, une société constituée sous la loi du Royaume-Uni, ayant son siège social à Ground Floor, 30 City Road, Londres EC1Y 2AB, Angleterre, inscrite au registre sous le numéro 5740851, ici représentée par Mademoiselle Rachel Hafedh, employé privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ENGUERAN, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

GRAPEVINE PROPERTIES LIMITED. ....	500 parts sociales
Total. ....	500 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Madame Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Madame Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

2. Le siège social de la société est établi à au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Hafed, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 mai 2006, vol. 436, fol. 66, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mai 2006.

H. Hellinckx.

(042577/242/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**BUL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 110.972.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature

Un mandataire

(041432/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**ABC COMPTABILITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 1, rue Felix Blockhausen.

R. C. Luxembourg B 105.273.

L'an deux mille six, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée ABC COMPTABILITE, S.à r.l., avec siège social à L-3378 Livange, Z.I. le 2000, route de Bettembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 370 le 23 avril 2005,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 333, en date du 15 février 2006,

modifiés suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentant en date du 7 février 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par son gérant technique: Madame Rosa Da Cunha Cerqueira, indépendante, demeurant à Esch-sur-Alzette,

et par son gérant administratif: Monsieur Manuel Lopes Rodrigues, indépendant, demeurant à L-3321 Berchem, 36, rue Hans Adam,

fonctions auxquelles ils ont été nommés suite à la prédite assemblée générale extraordinaire des associés du 7 février 2006 et ayant tous pouvoirs vis-à-vis des tiers pour engager la prédite société par leurs signatures conjointes.

2.- Madame Rosa Da Cunha Cerqueira, prédite, agissant en nom personnel.

3.- Monsieur Manuel Lopes Rodrigues, prédit, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société ABC COMPTABILITE, S.à r.l., se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Manuel Lopes Rodrigues, prédit . . . . . 49 parts

- Madame Rosa Da Cunha Cerqueira, prédite . . . . . 51 parts

Total: cent parts sociales . . . . . 100 parts

Par les présentes, Monsieur Manuel Lopes Rodrigues, prédit, déclare céder et transporter quarante-neuf (49) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Rosa Da Cunha Cerqueira, prénommée, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de SDC mille soixante-seize euros (EUR 6.076,-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société ABC COMPTABILITE, S.à r.l., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société société ABC COMPTABILITE, S.à r.l., se trouve détenu de la manière suivante:

- Madame Rosa Da Cunha Cerqueira, prénommée .....	100 parts
Total: cent parts sociales .....	100 parts

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant même l'associée représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter à compter de ce jour la démission de:

- Monsieur Manuel Lopes Rodrigues, prêtre, de sa fonction de gérant administratif;
- Madame Rosa Da Cunha Cerqueira, prêtre, de sa fonction de gérante technique.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée Madame Rosa Da Cunha Cerqueira, prêtre, dans la fonction de gérante unique.

*Troisième résolution*

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante unique.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Livange à Luxembourg.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

(Le reste sans changement.)

L'adresse du siège est fixée à L-1243 Luxembourg, 1, rue Felix Blockhausen.

*Frais*

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Cunha Cerqueira, M. Lopes Rodrigues, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2006, vol. 916, fol. 67, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2006.

A. Biel.

(042661/203/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**ABC COMPTABILITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 1, rue Felix Blockhausen.

R. C. Luxembourg B 105.273.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(042664/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**SALFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 43.276.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041456//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**MACETE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 110.101.

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MACETE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110.101, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 26 du 5 janvier 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt mille (20.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation de capital à concurrence de six cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 686.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à sept cent vingt-six mille euros (EUR 726.000,-) par l'émission de trois cent quarante-trois mille (343.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, assorties d'une prime d'émission totale de soixante-dix-sept millions sept cent quatre-vingt mille cinq cent neuf euros et quatorze cents (EUR 77.780.509,14).

2.- Renonciation des actionnaires existants et souscription et libération des 343.000 actions nouvelles par apport en nature.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 686.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à sept cent vingt-six mille euros (EUR 726.000,-) par l'émission de trois cent quarante-trois mille (343.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé pour autant que de besoin à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des trois cent quarante-trois mille (343.000) actions nouvelles les souscripteurs suivants:

1.- Madame Carla Colleoni, demeurant à I-37129 Verone, Via XX Settembre 29,

à concurrence de quarante-six mille six cent quatorze (46.614) actions nouvelles;

2.- Madame Enrica Colleoni, entrepreneur, demeurant à I-37129 Verone, Via XX Settembre 29, (VR) Italie,

à concurrence de quarante-six mille six cent quatorze (46.614) actions nouvelles;

3.- Monsieur Gastone Colleoni, entrepreneur, demeurant à I-37129 Verone, Via XX Settembre 29, (VR) Italie,

à concurrence de cent deux mille neuf cent trente-quatre (102.934) actions nouvelles;

4.- Monsieur Ghisalberto Colleoni, entrepreneur, demeurant à I-37129 Verone, Via XX Settembre 29, (VR) Italie,

à concurrence de cent mille deux cent vingt-quatre (100.224) actions nouvelles;

5.- Madame Margherita Colleoni, entrepreneur, demeurant à Genova, Corso Aurelio Saffi 3, Italie,

à concurrence de quarante-six mille six cent quatorze (46.614) actions nouvelles.

*Intervention - Souscription - Libération*

Sont intervenus à l'instant:

1.- Madame Carla Colleoni, prénommée;

2.- Madame Enrica Colleoni, prénommée;

3.- Monsieur Gastone Colleoni, prénommé;



- 4.- Monsieur Ghisalberto Colleoni, prénommé;  
5.- Madame Margherita Colleoni, prénommée;  
tous ici représentés par Madame Rita Biltgen, prénommé;  
en vertu de procurations délivrées,

lesquels par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire aux trois cent quarante-trois mille (343.000) actions nouvellement émises, chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et déclarent libérer les actions assorties d'une prime d'émission totale de soixante-dix-sept millions sept cent quatre-vingt mille cinq cent neuf euros et quatorze cents (EUR 77.780.509,14), faisant au total la somme de soixante-dix-huit millions quatre cent soixante-six mille cinq cent neuf euros et quatorze cents (EUR 78.466.509,14), et les ont libérées par apport en nature consistant en: quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-quinze pour cent (99,95%) des actions de la société BRANDELY COMERCIO E SERVICIOS LDA, ayant son siège social au 53, rue dos Aranhas, Funchal, Madère.

Ces apports ainsi que les modes d'évaluation adoptées sont décrits dans un rapport établi par la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION, S.à r.l., L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, en date du 15 mars 2006, qui contient les indications prévues à l'article 26-1 (3) de la loi et dont les conclusions sont les suivantes:

Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas de remarques à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à 343.000 actions de EUR 2,- chacune de MACETE S.A. et à la prime d'émission de EUR 77.780.509,14 à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de MACETE S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.

Ledit rapport ainsi que les procurations resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3. premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à sept cent vingt-six mille euros (EUR 726.000,-), divisé en trois cent soixante-trois mille (363.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées.»

#### Frais

Les apports en nature faits à la Société ayant pour résultat que la Société détient plus de 65% des actions de la société BRANDELY COMERCIO E SERVICIOS LDA, une société établie à Madère, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficiaire de l'exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2006, vol. 436, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2006.

H. Hellinckx.

(045051/242/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

#### MACETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 110.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2006.

H. Hellinckx.

(045052/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

#### GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 37.480.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Signature.

(041558/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**DANAE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.768.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 5 mai 2006

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043941/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**WINPLAN ASSURANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. CREDIT SUISSE LIFE & PENSIONS (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 13A, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 7.470.

L'an deux mille six, le premier mars.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CREDIT SUISSE LIFE & PENSIONS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 13A, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B, numéro 7.470, constituée en date du 28 novembre 1966 suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3 du 9 janvier 1967, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 15 mars 2004 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 536 du 24 mai 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Clive Griffiths, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Georgina Guest, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Jawhar Skalli, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg et Madame Diane Longden, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Changement de dénomination sociale en WINPLAN ASSURANCE LUXEMBOURG S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Confirmation de la nomination de Monsieur Jörg Jäggin au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, à savoir: Monsieur Michael Winkler.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de CREDIT SUISSE LIFE & PENSIONS (LUXEMBOURG) S.A. en WINPLAN ASSURANCE LUXEMBOURG S.A.

En conséquence, l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de WINPLAN ASSURANCE LUXEMBOURG S.A., régie par la loi du dix août 1915 et ses lois modificatives.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée confirme la nomination de Monsieur Jörg Jäggin, avocat, né le 16 mars 1961 à Basel (Suisse), demeurant à CH-8303 Bassersdorf (Suisse), Alte Bergstrasse 14, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, à savoir: Monsieur Michael Winkler, né le 21 mars 1959 à Winterthur (Suisse), demeurant à CH-8400 Winterthur (Suisse), Irchelstrasse 15.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé expirera à l'issue de la prochaine assemblée annuelle.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ sept cents euros (EUR 700,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Griffiths, G. Guest, J. Skalli, D. Longden, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 1<sup>er</sup> mars 2006, vol. 408, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 9 mars 2006.

M. Lecuit.

(042683/243/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**WINPLAN ASSURANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,**

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 13A, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 7.470.

Les statuts coordonnés au 1<sup>er</sup> mars 2006 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 9 mars 2006.

M. Lecuit.

(042688/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**SOFI S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 29.136.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

(041522/322/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**SOFI S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 29.136.

Le bilan abrégé au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

(041518/322/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**KARLBO ASSOCIATES S.A., Société Anonyme,  
(anc. TJUST ASSOCIATES S.A.).**  
Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 67.935.

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of April.  
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of TJUST ASSOCIATES S.A., a «société anonyme», which was incorporated pursuant to a notarial deed, dated 24 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 194 of 23 March 1999,

registered in the Luxembourg Company Register under section B number 67.935, and having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg (hereafter referred to as the «Company»).

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by several notarial deeds and for the last time pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 31 March 2006, its publication in the Mémorial C pending.

The Meeting is declared open by Mr Brendan D. Klapp, employee, residing professionally in Belvaux (Luxembourg), in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Ms Kit Sum Wong, employee, residing professionally in Belvaux (Luxembourg).

The Meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie Miranda, employee, residing professionally in Belvaux (Luxembourg).

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) Change of the company's denomination from TJUST ASSOCIATES S.A. into KARLBO ASSOCIATES S.A.
- 2) Amendment of the first paragraph of article 1 of the statutes, which henceforth will read as follows:

**Art. 1. (first paragraph).** «There exists a company in the form of a «société anonyme», under the name of KARLBO ASSOCIATES S.A.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from said attendance-list that all twenty-four thousand eight hundred (24,800) Shares without a par value and representing the total subscribed capital of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) are present or represented at the Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this Meeting.

Then the Meeting, after deliberation, took each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to change the Company's name from TJUST ASSOCIATES S.A. into KARLBO ASSOCIATES S.A.

*Second resolution*

In order to reflect such change of the Company's Corporate name, the Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to amend Article one (1), first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, such as follows:

**Art. 1. (First paragraph).** «There exists a company in the form of a «société anonyme», under the name of KARLBO ASSOCIATES S.A.»

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the Meeting and these minutes were signed by the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary.

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de TJUST ASSOCIATES S.A., une société anonyme, constituée suivant acte notarié du 24 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 194 du 23 mars 1999,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 67.935, et ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par divers actes notariés et dernièrement suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mars 2006, sa publication au Mémorial C étant en cours.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Brendan D. Klapp, employé, demeurant professionnellement à Belvaux (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kit Sum Wong, employée, demeurant professionnellement à Belvaux (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie Miranda, employée, demeurant professionnellement à Belvaux (Luxembourg).

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de la dénomination sociale de TJUST ASSOCIATES S.A. en KARLBO ASSOCIATES S.A.

2) Modification de l'article 1<sup>er</sup>, premier alinéa des statuts, de sorte que ce dernier se lise désormais comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de KARLBO ASSOCIATES S.A.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette Assemblée.

L'Assemblée, après délibération, prend chaque fois à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de TJUST ASSOCIATES S.A. en celle de KARLBO ASSOCIATES S.A.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ce changement de nom, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier (1<sup>er</sup>), premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** «Il existe une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de KARLBO ASSOCIATES S.A.»

Aucun autre point ne figurant pas à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant à prendre la parole, le président a clôturé l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.D. Klapp, K.S. Wong, N. Miranda, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2006, vol. 903, fol. 39, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(046108/239/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

**S.A. GESPAT (GESTION PATRIMOINE), Société Anonyme.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 39.915.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Signature.

(041561/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**BANCROFT IMMOBILIER INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.  
R. C. Luxembourg B 105.763.

*Extrait de la décision du conseil d'administration de la société en date du 10 décembre 2005*

Le conseil d'administration approuve la démission de Monsieur Philippe Deltombe, administrateur B, et décide de coopter Mademoiselle Laurence Jacques, demeurant 9B, Plateau Altmünster à L-1123 Luxembourg, pour poursuivre ledit mandat jusqu'à son terme.

Cette décision sera soumise à la prochaine assemblée générale de la société.

Le conseil d'administration est actuellement composé de:

- Monsieur Derek Sayer (Administrateur A);
- Monsieur Joe Daniel (Administrateur A);
- Monsieur Denis Van den Bulke (Administrateur B);
- Mademoiselle Laurence Jacques (Administrateur B).

Pour extrait conforme

D. Van den Bulke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043983/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**U.I.F.H. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7619 Larochette, 33, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 110.602.

L'an deux mille six, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de U.I.F.H., R.C.S. Luxembourg B 110.602, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 126 du 19 janvier 2006.

La séance est ouverte à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Ruslan Umshvaif, administrateur de sociétés, domicilié au 33, rue de Medernach, L-7619 Larochette, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (EUR 350,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Démission de deux administrateurs.
2. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
3. Transfert du siège social de la Société.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Simon Larosche et Patrick Fernand Larosche de leur fonction d'administrateur.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Ruslan Umshvaif, administrateur de sociétés, né le 4 avril 1976 à Almaty (Kazakhstan) et demeurant au 33, rue de Medernach, L-7619 Larochette, Luxembourg;
- Madame Yevgeniya Umshvaif, administratrice de sociétés, née le 9 décembre 1954 à Almaty (Kazakhstan) et demeurant à Samal 1916, 050051 Almaty, Kazakhstan.

Les administrateurs ainsi nommés termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

*Troisième résolution*

L'Assemblée générale décide de transférer le siège de la Société à la résidence Brosserie Moderne au 33, rue de Medernach, L-7619 Larochette.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Larochette.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Umshvaif, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, vol. 28CS, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(044765/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**U.I.F.H. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7619 Larochette, 33, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 110.602.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 578 du 19 avril 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(044767/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**SIMARK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 83.921.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2006*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, de Monsieur Serge Marion, employé privé, demeurant 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg le 10 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043991/5387/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**UGO NICOLETTA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,-.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Bausch.

R. C. Luxembourg B 86.605.

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Nous, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société FINIC XXI, établie et ayant son siège social à F-57185 Vitry sur Orne, 18, rue de Gandrange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro 434 995 718,

en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée UGO NICOLETTA LUXEMBOURG, S.à r.l. (ci-après «la Société»), avec siège social au 9, rue d'Iltzig, L-5852 Hesperange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.605, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 19 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 954 du 22 juin 2002, dont les statuts ont été

modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 28 août 2002, publié au Mémorial C, numéro 1527 du 23 octobre 2002,

dûment représentée par Maître Eric Sublon, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privée établie le 18 avril 2006 à Hesperange.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les résolutions de l'associée unique:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5852 Hesperange, 9, rue d'Itzig à L-4023 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Bausch avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays.»

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé, sans préjudice, à la somme de EUR 800,- (huit cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Sublon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, vol. 28CS, fol. 36, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 mai 2006.

T. Metzler.

(045204/222/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

**UGO NICOLETTA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,-**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Bausch.

R. C. Luxembourg B 86.605.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 mai 2006.

T. Metzler.

(045206/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

**BEAGLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.296.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 mai 2006, que:

- La démission de Mr Mikael Wirèn, Banérgatan, S-115 22 Stockholm, Suède (né le 27 septembre 1957 à Örgryte, Suède), en tant qu'administrateur de la société fut acceptée.

- M<sup>e</sup> Thomas Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), fut élu comme nouvel administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03192. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): Signature.

(044001/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.



**J & M 2006 / 2 S.C.I., Société Civile Immobilière.**

**Capital social: EUR 2.500,-.**

Siège social: L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg E 3.135.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le 25 avril.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc Scholtes, né à Luxembourg, le 24 novembre 1962, demeurant à L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée.

2. Monsieur Joël Ghys, né à Luxembourg, le 27 juin 1965, demeurant à L-8140 Bridel, 81, route de Luxembourg. Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de J & M 2006 / 2 S.C.I.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la société est à Heisdorf. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Marc Scholtes, prénommé .....	50 parts sociales
Monsieur Joël Ghys, prénommé .....	<u>50 parts sociales</u>
Total: cent parts sociales .....	100 parts sociales

Les mêmes parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des trois quarts du capital social.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil, en précisant que les obligations de chaque associé vis-à-vis des créanciers de la société sont proportionnelles au nombre de parts que chaque associé détient dans la société.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront sauf accord contraire et unanime des sociétaires sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, pour toutes obligations prises au nom de la société, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants il sera pourvu à son remplacement par décision des associés à la majorité simple.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit; ils payent toutes celles qu'elles peuvent avoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille six.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité simple de toutes les parts existantes.

**Art. 17.** A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, en qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

a) Le siège de la société est fixé à L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée.

b) Sont nommés gérants:

- Monsieur Marc Scholtes, prénommé, pour une durée illimitée.

- Monsieur Joël Ghys, prénommé, pour une durée illimitée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

Signé à Luxembourg, le 25 avril 2006.

M. Scholtes / J. Ghys.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02575. – Reçu 31 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(045337/664/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

#### **J.L.M. AUTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 84.074.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Signature.

(041564/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**FUTECH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 112.908.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 15 mai 2006, à 10.00 heures*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. De transférer le siège social de la société vers L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich;
2. D'accepter la démission de Messieurs Christophe Davezac et David Salama et de Madame Géraldine Schmit de leur fonction d'administrateur de la société;
3. De nommer Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, né à Charleroi (Belgique) le 4 octobre 1973 au poste d'administrateur de catégorie A, son mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011;
4. De nommer Madame Josiane Weber, employée privée, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, née à Thionville (France) le 23 octobre 1957 au poste d'administrateur de catégorie B, son mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011;
5. D'accepter la démission de WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
6. De nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.495, son mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044352//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**TOPEINTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3926 Mondercange, 2, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 106.076.

L'an deux mille six, le vingt avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Antonio Jorge De Lemos Pinto, peintre, né à Sameice - Seia (Portugal), le 13 décembre 1968, demeurant à L-4429 Belvaux, 24, rue Marie Curie;
- 2.- Monsieur Antonio Joao Gouveia Martins, ouvrier, né à Sameice - Seia (Portugal), le 28 janvier 1968, demeurant à L-2156 Luxembourg, 22, rue Millegaessel.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TOPEINTURE, S.à r.l., ayant son siège social à L-4222 Esch-sur-Alzette, 115, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 11 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 540 du 6 juin 2005.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 106.076.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Antonio Jorge De Lemos Pinto, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2.- à Monsieur Antonio Joao Gouveia Martins, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales. . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4222 Esch-sur-Alzette, 115, rue de Luxembourg à L-3926 Mondercange, 2, Grand-rue.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Mondercange.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: A.J. De Lemos Pinto, A.J. Gouveia Martins, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, vol. 153S, fol. 25, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 mai 2006.

T. Metzler.

(045209/222/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

### **TOPEINTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3926 Mondercange, 2, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 106.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 mai 2006.

T. Metzler.

(045214/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

### **ADM GROUPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R. C. Luxembourg B 116.365.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Emmanuel Daniel Etienne Engrand, marbrier, né à Neuilly sur Seine (France), le 15 juillet 1963, demeurant à F-89330 Piffonds, La Bruyère.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une marbrerie, la transformation de marbre, granit, pierre, quartz, lave émaillée, l'achat, la vente et la pose de ces matériaux en l'état ou après transformation ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: ADM GROUPE, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

66134

*Souscription - Libération*

Le comparant a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

*Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Emmanuel Daniel Etienne Engrand, marbrier, né à Neuilly sur Seine (France), le 15 juillet 1963, demeurant à F-89330 Piffonds, La Bruyère.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Engrand, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 40, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

J. Elvinger.

(045463/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**EUROLUX FINANCE HOLDING, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 84.696.

*Procès-verbal*

*Assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2006*

L'an deux mille six, le 5 avril, les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

*Deuxième résolution*

Ont été révoqués comme administrateurs de la société:

- Monsieur François Kilic, commerçant, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean Pierre Michels,
- La société GRAINGER CREATIONS S.A., une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

*Troisième résolution*

A été nommé dans la fonction administrateur Monsieur Sandro Botticelli, technicien en bâtiment, demeurant à L-8229 Mamer, 10, rue de la Gare.

*Quatrième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société GRAINGER CREATIONS S.A., une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

*Cinquième résolution*

A été révoqué dans sa fonction d'administrateur-délégué, Monsieur François Kilic, préqualifié, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean Pierre Michels.

*Sixième résolution*

A été nommé dans la fonction d'administrateur délégué Monsieur Sandro Botticelli, préqualifié, demeurant à L-8229 Mamer, 10, rue de la Gare, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Bascharage, le 5 avril 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05280. – Reçu 166 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044783//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**REDBOX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,  
(anc. REDBOX WINE & FOOD S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 96.412.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDBOX WINE & FOOD S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 21, rue des Bains, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.412, constituée suivant acte reçu le 10 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1193 du 13 novembre 2003 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Robert Partouche, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Jonathan Beggato, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination sociale en REDBOX IMMOBILIERE S.A., modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Transfert du siège social de L-1212 Luxembourg, 21, rue des Bains, à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

3.- Modification de l'objet social et de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra emprunter avec ou sans intérêts en émettant ou non des obligations et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

4.- Démission de Monsieur Jacques Engel de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

5.- Nomination en remplacement de Monsieur Engel de la société FINANCIERE MONCEAU S.A.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en REDBOX IMMOBILIERE S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option

d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra emprunter avec ou sans intérêts en émettant ou non des obligations et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Jacques Engel, administrateur de société, né à Luxembourg, le 5 avril 1948, demeurant à L-1212 Luxembourg, 21, rue des Bains.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement pour une durée indéterminée à compter des présentes, la société de droit français FINANCIERE MONCEAU S.A., R.C.S. Paris B562 121 988, avec siège social à F-75014 Paris, 7, rue du Maine.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Partouche, J. Beggiato, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(045605/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**REDBOX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,  
(anc. REDBOX WINE & FOOD S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 96.412.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42120 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

J. Elvinger.

(045607/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**ORSAY RE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 90.130.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 2 mai 2006*

L'Assemblée Générale du 2 mai 2006 décide de renommer aux postes d'Administrateur:

- Monsieur Laurent Blamoutier;
- Monsieur Jacques Ethevenin;
- Monsieur Michel Marty;
- Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2006.

L'Assemblée Générale renomme également ERNST&YOUNG, Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2006.

*Pour la société ORSAY RE*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00763. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041372/682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.



**RKINVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 116.186.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Madame Philippine Ricotta Walas, juriste, demeurant au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2. Monsieur Pascal Robinet, administrateur de société, demeurant au 5, rue d'Arlon, L-7412 Bour.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

### Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société sous la dénomination de RKINVEST S.A.

**Art. 2.** Le siège est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaires délibérant en matière des modifications des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois pas avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 4.** La société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

### Capital social, Actions

**Art. 5.** Le montant du capital social souscrit est de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, qui, au choix de l'actionnaire, seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 6.** Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège de la société.

**Art. 7.** La société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été amendé par la loi du 24 avril 1983.

### Administration, Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non. Les sociétés peuvent faire partie du Conseil.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires.

Les administrateurs et les commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat et qui pourra les révoquer à tout moment. Ils pourront être réélus.

Ils ne pourront être nommés pour plus de six ans sauf renouvellement de leur mandat. Leur mandat cessera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année de l'expiration de leur mandat.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration désignera un président parmi ses membres. Il pourra élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou du vice-président, un administrateur est désigné par le Conseil pour le remplacer.

**Art. 10.** En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à la nomination définitive. Le mandat d'un administrateur ainsi nommé cessera à l'époque où aurait pris fin celui de l'administrateur qu'il remplace.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président du conseil, du vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions se tiennent au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation. Toutes les réunions du Conseil seront tenues conformément aux règles établies par le conseil à sa seule discrétion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs empêchés peuvent émettre leur vote par écrit ou même par télégramme. Ils peuvent également donner pouvoir de les représenter aux délibérations et de voter en leur nom, à un autre membre du Conseil, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Dans l'un comme l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présente à la réunion.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des votes émis. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 12.** Les décisions du Conseil sont constatées dans des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par un administrateur et une personne désignée par le Conseil.

**Art. 13.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et des dispositions qui intéressent la société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut notamment, sans que la présente énumération soit limitative, passer tous actes et tous contrats en vue de la réalisation de l'objet social de la société, faire tous apports, transferts et souscriptions, participer à toutes sociétés, associations, participations ou engagements financiers relatifs à ces opérations, recueillir toutes sommes dues à la société, en donner valable quittance, faire ou autoriser tous retraits ou transferts de fonds, revenus, créances et titres appartenant à la société. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, y compris par voie d'obligations, avec ou sans garantie, accorder toutes sûretés et compromis, créer et accepter toute hypothèque ou autre garantie, avec ou sans clause d'exécution forcée, renoncer à tout privilège, droit, hypothèque, actions résolutoires et droits réels en général, accorder mainlevée avec ou sans paiement de toute inscription de privilège et d'hypothèque ainsi que toute injonction de paiement, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements de quelque nature qu'ils soient, accorder mainlevée de toute inscription d'office le tout ou sans paiement.

Le conseil représente la société vis-à-vis des tiers, autorités et administrations, et fera toute procédure devant toute juridiction comme demandeur ou comme défendeur, obtiendra tous jugements, décisions et arrêts et les fera exécuter, transige et conclut tous compromis en toute manière dans l'intérêt de la société.

**Art. 14.** La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à des administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, nommés et révocables par le Conseil d'Administration qui fixe leurs attributions. Lorsqu'une délégation de pouvoirs est faite au profit d'un membre du Conseil, une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires est requise.

A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les tiers délégués du Conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandats spéciaux et explicites leur conférés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

### Assemblées générales

**Art. 16.** L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de mars à 11 heures et pour la première fois en 2007 dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

**Art. 17.** Les assemblées seront convoquées de la manière indiquée dans la loi luxembourgeoise. Les avis de convocation pour toute assemblée générale devront remplir les exigences imposées par la loi quant à leur contenu et leur publication.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut avoir lieu sans les convocations préalables.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire même non actionnaire. La forme des pouvoirs doit être admise par le Conseil d'Administration.

**Art. 18.** L'assemblée dispose de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les opérations de la société, donner décharge au Conseil d'Administration et au commissaire,

procéder aux nominations ou aux renouvellements des mandats et pour approuver les bilans et comptes de pertes et profits qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement prendront leurs décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

#### **Année sociale**

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice toutefois commencera le jour de la constitution de la société pour prendre fin le 31 décembre 2006.

Chaque année et pour la première fois en 2007, le Conseil établit le bilan et le compte de pertes et profits de la société, conformément aux règles comptables prescrites par la loi luxembourgeoise.

**Art. 20.** L'assemblée générale entendra les rapports des administrateurs et des commissaires et discutera le bilan. Après approbation du bilan, l'assemblée générale des actionnaires adoptera par vote spécial la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

**Art. 21.** L'excédent tel qu'il résulte des comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Du bénéfice net ainsi déterminé, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque la réserve légale aurait atteint le dixième du capital social souscrit.

L'affectation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions et un report à nouveau. Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

#### **Disposition générale**

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, sera d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts étant ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

1. Madame Philippine Ricotta Walas . . . . .	30 actions
2. Monsieur Pascal Robinet, prénommé . . . . .	<u>1 action</u>
Total . . . . .	31 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées aux articles 26 et 27 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée nomme comme administrateurs pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011:

1. Madame Philippine Ricotta Walas, juriste, demeurant au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
2. Monsieur Michel Naudo, employé, demeurant au 8, domaine Schmiseleck, L-3373 Leudelange,
3. Monsieur Pascal Robinet, administrateur de société, demeurant au 5, rue d'Arlon, L-7412 Bour.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011:

La société BUROGEST, S.à r.l., société à responsabilité de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège au 21, rue Aloyse Kayser, L-3852 Schifflange.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Ricotta Walas, P. Rovinet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2006, vol. 436, fol. 51, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 2006.

H. Hellinckx.

(042704/242/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**AGAT RE, Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 78.214.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 avril 2006*

«IV. Resolved that Mr Anders Lindholm, Chairman GAR-BO AB, residing at Läroverksgatan 1A, SE-575 31 Eksjö, Sweden;

- Mr Lennarth Åstrand, Managing Director GAR-BO AB, residing at Basungatan 18, SE-533 34 Götene, Sweden; are hereby re-elected directors for the duration of one year until the Annual General Meeting for the business year 2006.

- Ms Clare Hargreaves, Manager AON INSURANCE MANAGERS, residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

is hereby elected directors for the duration of one year until the Annual General Meeting for the business year 2006.

V. Resolved that DELOITTE S.A.

are hereby elected Independent Auditor for the duration of one year until the Annual General Meeting for the business year 2006.»

*Pour la société*

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

*Dirigeant Agréé*

Signature

*Extrait (traduction libre) du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 avril 2006*

IV. L'Assemblée reconduit le mandat des personnes suivantes en tant qu'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2006:

- M. Anders Lindholm, Président de GAR-BO AB, résidant Läroverksgatan 1A, SE-575 31 Eksjö, Suède;

- M. Lennarth Åstrand, Administrateur-Délégué de GAR-BO AB, résidant Basungatan 18, SE-533 34 Götene, Suède.

L'Assemblée nomme en tant qu'Administrateur la personne suivante pour une durée d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2006.

- M. Clare Hargreaves, Administrateur, résidant 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

V. L'Assemblée décide de nommer Réviseur Indépendant la société DELOITTE S.A. pour une durée d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00765. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041368/682/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**DALOR PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 107.842.

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 26 avril 2006, BELGON LIMITED (enregistré sous le numéro 152049), avec siège social au Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Chypre, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de 25 euros chacune, à CAMOREX LIMITED (enregistré sous le numéro 172824), avec siège social au Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Chypre.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041053/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**REDGOLD DIVERSIFIED, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 90.022.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 21 avril 2005*

L'Assemblée Générale Ordinaire prend note de la démission de Monsieur Serge Muller et décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006, les Administrateurs suivants:

- M. Jean-Charles d'Oncieu de Chaffardon, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.
- M. Yan Zanus-Fortes, Administrateur;
- M. Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur;
- M. Edward de Burlet, Administrateur;
- M. Guy Verhoustraeten, Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

- Monsieur Jean-Charles d'Oncieu de Chaffardon, Administrateur-délégué, SOCIETE DE GESTION D'ONCIEU ET COMPAGNIE S.A., 50, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse.

*Administrateurs:*

- Monsieur Yan Zanus-Fortes, Fondé de Pouvoir, SOCIETE DE GESTION D'ONCIEU ET COMPAGNIE S.A., 50, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse;
- Monsieur Geoffroy Linard De Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Edward de Burlet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Luxembourg.

Le Réviseur d'entreprises est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Petricic

*Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir*

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00179. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043207/1183/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**AGIV HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 18.669.

Veillez noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

*Pour AGIV HOLDING*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01754. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041118/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**HOLESOVICE RESIDENTIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 105.831.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée extraordinaire du 3 avril 2006*

*Première résolution*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Scott Koenig, né le 1<sup>er</sup> janvier 1971, résidant professionnellement à One Appold Street, London EC2A 2UU (United Kingdom), comme administrateur de la Société avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

L'Assemblée a nommé administrateur M. Jon Jacob Franco (Jake), né le 5 janvier 1974, résidant professionnellement à One Appold Street, London EC2A 2UU (United Kingdom), avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041051/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**WOOD COTTAGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.306.

—  
RECTIFICATIF

Messieurs Philippe Vanderhoven et Thierry Triboulot, en leurs qualités d'administrateurs de la société déclarent ce qui suit:

- La dénomination du Commissaire aux Comptes de la société a été incorrectement libellée lors de sa nomination et inscription au Registre de Commerce; il y a lieu de lire: WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

P. Vanderhoven / T. Triboulot.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041056/587/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**LEALUX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 91.719.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

(041555/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**INTERNATIONAL FIRE CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 87.155.

—  
Les résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2006 sont les suivantes:

- Révocation de Monsieur Alves Peres Fernando de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué à la gestion journalière. Ses mandats prennent fin ce jour. Son pouvoir d'engager la société lui est retiré séance tenante.

- Nomination de Monsieur Curado Correia David, employé privé, né le 18 septembre 1982 à Abrunheira/Montemor-O-Velho (P), demeurant au 27-29, rue des Ecoles, L-4551 Niederborn au poste d'administrateur; son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

- Renouvellement des mandats d'administrateurs de:

- le mandat d'administrateur de Monsieur Curado Correia Paulo Sergio, administrateur, né le 20 octobre 1970 à Abrunheira (P), demeurant au 40, rue Pierre Schütz, L-3786 Tétange, est reconduit pour un terme de six années; son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012;

- le mandat d'administrateur de Madame Garcia Goncalves Rosa Amélia, employée privée, née le 25 mai 1969 à Sao Juliao/Figueira da Foz (P), demeurant au 40, rue Pierre Schiltz, L-3786 Tétange, est reconduit pour un terme de six années; son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

- Nomination d'un nouvel administrateur délégué à la gestion journalière. Est nommé administrateur délégué à la gestion journalière Monsieur Curado Correia Paulo Sergio, préqualifié. Monsieur Curado Correia Paulo Sergio peut engager la société par sa seule signature à partir de ce jour.

- Nomination d'un nouveau commissaire en remplacement de la société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l. Est nommé commissaire Monsieur Curado Correia Daniel, employé privé, né le 31 mai 1975 à Luxembourg, demeurant au 1A, rue Dicks, L-3223 Bettembourg; son mandat de commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044882/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

### **MAYROY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 48.865.

#### RECTIFICATIF

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 10 décembre 2003*

Sont nommés administrateurs pour une période venant à échéance le 10 décembre 2006:

- BEECH TREE, S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.327, ayant son siège social 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Administrateur A);

- BEE-MASTER HOLDING B.V., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.822, ayant son siège social 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg (Administrateur A);

- CAMILIA HOLDING B.V., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.531, ayant son siège social 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg (Administrateur A);

- PAI PARTNERS S.A.S., société anonyme de droit français, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414 946 913, ayant son siège social 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris (Administrateur C);

- CDC EQUITY CAPITAL, société anonyme de droit français, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 394 791 115, ayant son siège social 33, avenue du Maine, F-75755 Paris Cedex 15 (Administrateur C);

- Monsieur Stéphane François, industriel, demeurant 19, Kensington Square, GB - W8 5HH London (Administrateur A);

- Docteur Klaus Peter Wilmar Schwabe, biochimiste, demeurant Straehlerweg, 113, D-76227 Karlsruhe (Administrateur B).

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043974/506/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

### **MAYROY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 48.865.

#### RECTIFICATIF

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2005*

L'assemblée nomme Madame Anne Beaufour, 7, Entre-Deux-Villes, CH-1814 La Tour de Peilz, aux fonctions d'administrateur A et de vice-présidente du Conseil d'Administration. Elle décide de nommer Monsieur Antoine Flochel, 5, rue Belloy, F-75116 Paris, aux fonctions d'administrateur A et de président du Conseil d'Administration. Leurs mandats expireront le 10 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

66144

RECTIFICATIF

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 2005*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Anne Beaufour, administrateur A, 7, Entre-Deux-Villes, CH-1814 La Tour de Peilz, aux fonctions d'administrateur-délégué. Il décide de nommer Monsieur Antoine Flochel, 5, rue Belloy, F-75116 Paris, administrateur A, aux fonctions d'administrateur-délégué. Leurs mandats expireront le 10 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043970/506/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

---

**A.S. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.713.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Signature.

(041565/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**IVESO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R. C. Luxembourg B 107.630.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mai 2006.

Signature.

(041702/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**IVESO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R. C. Luxembourg B 107.630.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mai 2006.

Signature.

(041704/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---